

Pourquoi l'amour quitte-t-il la famille ? Comment désigner le responsable du divorce ? Le prêtre peut-il préserver le mariage de sa dissolution ? Faut-il pardonner l'infidélité conjugale ? Pourquoi l'Église donne-t-elle sa bénédiction aux secondes noces ? Comment aider l'homme qui passe par un divorce ? L'évêque de Smolensk et de Viazma Pantéléimon, qui dirige le département de bienfaisance et du service social du patriarcat de Moscou, donne ses réponses à ces questions complexes.

- *Monseigneur, quelle est selon vous la cause de la dissolution des mariages dans notre société ? Comment se fait-il que les époux commencent par s'aimer, puis cet amour cesse ensuite ?*
- La cause principale des divorces vient fondamentalement du fait que l'on n'est pas capable d'aimer. Ou encore que les gens ne veulent pas aimer eux-mêmes tout en voulant qu'on les aime. Quant à l'absence d'amour, elle vient de l'absence de foi en Dieu, de l'ignorance de Dieu. Une autre cause qui n'est pas moindre est que les mariages sont conclus trop hâtivement. En concluant le mariage, les gens font trop confiance à leurs sentiments fluctuants, n'aspirant pas particulièrement à l'amour. Déjà mariés, ils ressentent qu'ils se trouvent aux côtés d'un étranger, cela les incommode.
- *Dans quelle mesure le nombre des divorces est-il un phénomène social ?*
- Indubitablement, la situation générale en Russie précipite la désagrégation de la famille. Notre société est très instable, elle ne connaît que peu de traditions, d'institutions. Quant au mariage, il n'est pas actuellement une norme immuable, il n'existe pas de conception selon laquelle il faut s'efforcer à vivre avec son conjoint malgré toutes les difficultés.
- *Mais aujourd'hui les divorces sont devenus un phénomène courant chez les orthodoxes aussi, pour lesquels le mariage, à ce qu'il pourrait sembler, est une valeur absolue...*

- D'après mon expérience sacerdotale, je puis dire que les orthodoxes contemporains (si l'on considère la masse) ne diffèrent pas beaucoup des non-orthodoxes. Lorsqu'ils se séparent, ils expliquent leur démarche comme le font les incroyants en invoquant l'incompatibilité des caractères ou encore en constatant « que l'amour est parti ». Cela se produit parce que parmi ceux qui s'appellent « orthodoxes » peu nombreux sont ceux qui vivent de façon ecclésiale c'est-à-dire en se confessant, en communiant, en s'efforçant d'accomplir les commandements.
- *Comment alors expliquer les divorces chez les gens qui vont à l'église, qui se confessent et communient régulièrement ?*
- Le seul fait de vivre ecclésialement ne suffit pas. Dans l'histoire de l'Église, il y eut un certain nombre de personnes qui, après avoir atteint un haut niveau de vie spirituelle, ont ensuite apostasié. Le péché ne connaît pas de limites. Même parmi les Apôtres il y eut Judas.
- *Quelle est la base légale du divorce du point de vue de l'Église ?*
- Il faut comprendre que la tradition ecclésiale exclut le concept de divorce. « Le divorce ecclésial » n'existe pas en principe. Simplement, dans une série de cas, lorsque le mariage se dissout par la faute de l'une des parties, la partie qui subit le préjudice peut recevoir la bénédiction pour conclure de secondes noces. Le fondement traditionnel pour que le mariage soit reconnu dissous est, du point de vue de l'Église, unique : il s'agit de l'infidélité conjugale.

Le Concile pan-russe de 1917-18 a précisé qu'il peut y avoir encore d'autres raisons à cette dissolution, comme l'absence longue et sans que l'on obtienne des nouvelles de l'un des époux, la tentative de meurtre de l'un des époux et des enfants, le refus des relations conjugales, la syphilis, une maladie psychique cachée ou inconnue au moment de la conclusion du mariage. Dans les bases de la conception sociale de l'Église Orthodoxe Russe ont été ajoutés l'alcoolisme et la narcomanie. Mais malgré tout, la raison fondamentale reste l'infidélité.

- *Que pensez-vous, peut-on pardonner l'infidélité et continuer à vivre dans le mariage ?*
- Personnellement, je ne peux pas me rendre compte comment cela est possible. Mais je connais beaucoup de femmes qui ont pardonné l'infidélité et ont préservé ainsi leur mariage. Très souvent, tout en ayant une raison de divorcer, le conjoint (en règle générale, la femme) s'efforce de préserver la famille, par exemple, pour les enfants.
- *Mais si l'homme, par exemple, boit depuis des années sans avoir manifesté le moindre désir de se soigner ? Y a-t-il un sens pour elle de rester avec un tel mari, alors qu'il n'y a pas d'enfants ou que ceux-ci sont déjà élevés ?*
- Naturellement, si Dieu n'existe pour nous « qu'entre parenthèses », il n'y a là aucun sens. Dans un monde, où les hommes ignorent Dieu, il y a des règles et des standards selon lesquels vivre avec un tel époux est absurde. Aussi, pour une telle femme, il est préférable de quitter cet ivrogne et de chercher à arranger sa vie au mieux. Rechercher un autre mari et s'assurer une vieillesse plus saine et tranquille... Mais je connais des femmes qui ne quittent pas de tels maris et voient en cela le sens de leur vie. Par exemple, chacune d'entre elles sait qu'en quittant ce mari, il se perdra complètement. Ou bien il décédera plus vite et d'une mort pénible. Sa vie ou sa mort dépendront directement d'elle. Du point de vue de la foi, je peux justifier ces femmes.
- *Quel est le rôle du prêtre dans la prévention du divorce ? À quel point doit-il activement s'impliquer dans le conflit entre époux ?*
- Le rôle du prêtre peut être essentiel. Si une personne vient chez le prêtre, alors qu'elle est sur le point de divorcer, le pasteur doit lui manifester de l'attention. Il doit faire connaître à cette personne les canons qui sont applicables à sa situation. Cependant, le prêtre ne doit pas imposer son point de vue et insister à être obéi. Il peut seulement conseiller modestement, s'il a une quelconque conviction au sujet de cette situation. Mais il ne peut rien exiger des gens qui sont venus lui demander son conseil.

Le grand staretz Paul Troïtzky, qui avait un don de clairvoyance, n'ordonnait rien à personne, mais disait simplement : « La volonté de Dieu est de faire telle chose, mais toi, fais comme tu veux ».

- *Où est cette limite au-delà de laquelle le prêtre ne doit pas intervenir dans les secrets familiaux ? Dans de tels cas, n'est-il pas préférable d'envoyer les époux chez un spécialiste, par exemple un psychologue ?*
- Si le prêtre est le père spirituel du couple, s'il est donc le prêtre chez lequel ils se confessent régulièrement, il n'y a en principe aucune limite. Il n'y a pas de telles choses que l'on ne puisse dire au prêtre lors de la confession.

Je suis sceptique quant à la participation d'un psychologue. En général, je suis sur mes gardes quant à impliquer des psychologues dans toutes les sphères de la vie contemporaine. Aujourd'hui, quoi qu'il se passe, on propose à tous des consultations chez un psychologue : aux militaires, aux pilotes, aux sauveteurs. Même pour un emploi, on propose aux gens de passer par une telle consultation.

Naturellement, un bon psychologue peut aider à comprendre la cause de tel ou tel problème, il peut suggérer une voie pour le résoudre, mais le recours à Dieu, à la confession, à la communion aident infiniment plus. La tentative de substituer la psychologie à la foi est une tendance très dangereuse.

- *Est-il juste qu'il est mieux pour les époux dans une situation de crise de se confesser chez le même prêtre ?*
- Bien sûr. Il peut y avoir différentes exceptions, mais en général la règle est telle. Je connais des cas lorsque la confession chez des prêtres différents a approfondi la discorde dans la famille, car un prêtre avait conseillé une chose, l'autre, une autre, et aucun d'entre eux n'avait une « image » complète de ce qui s'était produit.
- *Comment éviter le divorce en l'absence d'un confesseur ? Ce n'est pas chaque famille qui réussit à trouver un tel prêtre au bon moment...*

- Auparavant, lorsque j'étais jeune prêtre, je conseillais inexorablement à tous les paroissiens d'avoir un père spirituel. Maintenant, alors que j'ai une certaine expérience grâce à mes différents voyages en Russie, je ne donne plus de conseils aussi catégoriques. Vraiment, il est très compliqué de trouver un père spirituel. Mais tout prêtre humble, sincèrement croyant, peut être indispensable à des gens qui sont sur le point de divorcer. Il n'est pas nécessaire ici d'être un staretz et d'avoir le don de clairvoyance. Il faut simplement être attentif à la personne qui vient vers vous, ne pas être avare de son temps, afin de l'écouter. Et si le prêtre lui-même appartient à l'Église depuis longtemps et a un père spirituel (malheureusement, aujourd'hui, ce ne sont pas tous les prêtres qui ont un père spirituel), il peut alors fournir une aide précieuse à une famille en crise.
- *Il en ressort que sans l'aide d'un prêtre, on ne peut empêcher le divorce potentiel, et la famille se décompose inévitablement ?*
- On ne peut malgré tout penser de cette façon. Si l'homme a une foi vivante en Dieu, s'il connaît les commandements évangéliques, il sait que la destruction d'une famille est un péché. Mais s'il est prêt à renoncer à ses intérêts pour l'autre, s'il comprend que l'humilité est une communion à la joie du Royaume Céleste, tout est possible. Pour ceux qui veulent préserver leur mariage, il suffit de se rappeler les paroles de l'Apôtre Paul : « Portez les fardeaux les uns des autres, et vous accomplirez la loi du Christ » (Gal. 6,2).
- *Aujourd'hui, la question de catéchèse destinée aux futurs mariés est largement discutée dans l'Église. Dans certaines églises, un entretien avec le prêtre est obligatoire. Dans certaines paroisses existent même des « cours de préparation au mariage ». Que pensez-vous, cela est-il actuel ?*
- C'est très bien que de telles choses existent dans certaines paroisses. J'ai commencé à réfléchir dans ce sens, pour que notre diocèse de Smolensk examine cette question. Dans cette ville, par exemple, une tradition s'est instaurée depuis longtemps, selon laquelle, après le mariage civil, les mariés viennent à l'église. Non pas pour le mariage religieux, mais pour

vénérer l'icône miraculeuse de la Mère de Dieu. Peut-être aussi pour se faire photographier à côté de l'église. La pensée m'est venue : on pourrait d'une certaine façon travailler avec ces gens ! De façon informelle, évoquer la possibilité de les marier. Peut-être leur faire un quelconque cadeau, des bons gratuits pour le mariage, ou quelque chose de semblable.

Cependant je ne voudrais pas surestimer l'effet du travail avec les nouveaux-mariés ou des consultations préalables au mariage. Malgré tout, ce n'est pas un entretien avec le prêtre, ni même un cours qui changeront l'homme. Au moment de se marier, sa mentalité est déjà formée, il est compliqué de corriger sa vie. Pour que le nombre des divorces se réduise, je vois une seule voie.

- *Laquelle ?*
- Il faut rechercher soigneusement dans tous les diocèses des prêtres aptes au travail avec les enfants. Les soutenir comme on peut. Il faut discuter avec les services locaux d'instruction publique, afin d'envoyer de tels prêtres dans les écoles de façon permanente. Alors, si, dès l'âge de sept ans, un prêtre se charge des enfants, il est possible que lorsque ceux-ci seront adultes, ils auront des concepts chrétiens sur la vie et adopteront une attitude plus sérieuse envers le mariage.
- *En pratique, comment l'évêque contemporain prend-il la décision concrète concernant un couple divorcé, auquel des époux donne-t-il la possibilité de secondes noces, à qui ne la donne-t-il pas ? Quelles sont les règles en vigueur ?*
- En pratique, chez nous, les choses ne sont pas traitées correctement. On peut dire que le système traditionnel de conclusion du mariage à l'Église ne fonctionne pas. Pour cette raison, au niveau de la bénédiction en vue de secondes noces, des altérations se produisent. Déjà au XIXème siècle et au début du XXème, on mariait des gens qui formellement appartenaient à l'Église orthodoxe, mais en réalité s'en étaient détachés. Et l'Église ne parvenait pas alors à faire face au problème, parce qu'il était très compliqué de s'y retrouver dans chaque situation concrète. Ce

désarroi actuel est la prolongation de celui qui prévalait avant la révolution. En fait, l'évêque qui reçoit une demande de bénédiction pour des secondes noces ignore les circonstances de la conclusion du premier mariage ainsi que de la vie qui s'en est suivie, et n'a pas la possibilité de les vérifier. Pour cette raison, à peu d'exceptions près, il se trouve dans l'obligation de satisfaire ces demandes de façon automatique.

La pratique contemporaine se résume pour l'Église à reconnaître la dissolution du mariage en conformité avec les déclarations des époux, mais ne désigne pas à cette occasion qui est le responsable de la désagrégation de la famille. La bénédiction en vue d'un nouveau mariage est donnée aux deux époux, par défaut.

- *Quelles sont les perspectives de retour à un retour à un état des choses traditionnel ? Et comment, dans les conditions actuelles de la désintégration du mariage, peut être identifiée la partie « préjudiciée » ?*
- Il faut changer cette situation graduellement. L'Église ne doit pas toujours donner la bénédiction pour conclure un nouveau mariage. Je pense que, dans le cas où l'un des deux candidats au divorce dispose d'un père spirituel, il serait raisonnable que l'archevêque demande son point de vue. Naturellement, en raison de ses nombreuses occupations, l'évêque n'a guère la possibilité d'examiner tous les conflits familiaux. Mais étant donné que, de nos jours, on augmente le nombre des diocèses, dont les dimensions sont ainsi plus petites, il est possible que les contacts avec les évêques deviennent plus étroits.
- *Quel est le sens d'un deuxième mariage, du point de vue de l'Église ? Il est clair que le deuxième mariage constate la dissolution du premier ?*
- Le deuxième mariage est une manifestation de l'économie ecclésiastique, c'est-à-dire la condescendance à l'égard de la faiblesse de l'homme. Il n'est béni par l'Église que dans le but de préserver l'homme de la vie dans le péché. C'est le principe du « moindre mal ».

Mais il est important de ne point oublier que le deuxième mariage constitue une transgression des principes évangéliques. Le Seigneur dit

que « celui qui épouse une femme répudiée commet un adultère » (Matth. 5, 32). Aussi, le deuxième mariage est toujours la transgression de la pureté évangélique. C'est la raison pour laquelle, par exemple, les prêtres ne peuvent conclure un deuxième mariage.

- *Et qu'attend le laïc, lorsqu'il se marie pour la deuxième fois ?*
- Leur péché peut être pardonné, mais selon les canons, les chrétiens qui concluent un deuxième ou un troisième mariage, une épitimie (une pénitence) doit être imposée. Ils doivent s'abstenir durant une période définie de la Sainte Communion. De nos jours, toutefois, cette règle n'est pas observée.
- *Dans quelles circonstances le deuxième mariage est-il effectivement indispensable ?*
- Le deuxième mariage est permis par l'Église lorsqu'il est évident que la personne concernée ne peut vivre seule. En partie, cela peut le préserver d'une cohabitation pécheresse. En Russie, avant la révolution, on donnait en général aux veufs et veuves la bénédiction pour un deuxième mariage.

On sait que Ste Xénia de Saint-Pétersbourg a dit à une jeune fille : « Va au cimetière, là-bas ton mari est en train d'enterrer son épouse ». Elle obéit et se maria ensuite à ce veuf.

- *Comment vous orientez-vous en tant que père spirituel, lorsque vous conseillez à quelqu'un de conclure un nouveau mariage ou de rester seul ?*
- Chaque situation est strictement individuelle. Le principal, est que l'homme qui veut résoudre une telle situation, doit avant tout chercher la volonté de Dieu. Celle-ci n'est pas la somme de quelques lois et règles définies. Elle peut se révéler de façons absolument diverses. Et il faut prendre conseil du père spirituel. En ce sens, qu'il faut s'efforcer de rechercher la volonté de Dieu pour son cas.

Les aspects pratiques de la question sont peu nombreux ; ce qui est fondamental, ce sont les enfants. Personnellement, j'ai conseillé à l'un de mes paroissiens, dont la femme était décédée et qui avait plusieurs enfants en bas âge, de rechercher une nouvelle épouse. Je suis moi-même veuf, j'ai élevé seul quatre enfants et je sais à quel point cela est difficile.

- *Est-il vrai que l'on ne peut être réellement heureux dans un deuxième mariage ?*
- Oui, les deuxièmes noces ne sont pas toujours heureuses. Je connais des jeunes femmes qui se sont mariées à des veufs et ne pouvaient établir des relations avec leurs beaux-enfants, les considérer comme les leurs. Dans la vie, il est rare que tout ce passe de façon idéale et facile. Mais il y a aussi des exemples d'époux heureux dans leur deuxième mariage.
- *Aujourd'hui, tous les « psychothérapeutes » et guérisseurs possibles proposent aux couples divorcés un processus de « dé-mariage ». Soit-disant au moment du sacrement de mariage, le psyché des gens «est codé » sur la fidélité inconditionnelle au conjoint, et pour cela, pour être heureux lors du deuxième mariage, il faudrait passer par « un décodage religieux ».*
- La popularité de tels services est liée au fait que nos compatriotes restent fondamentalement païens dans leur foi. Ils ressentent « quelque chose » qui s'est produit au moment du mariage, mais en raison de l'ignorance, ils ne peuvent le définir correctement. C'est pour cette raison qu'ils s'adressent à des charlatans.

Le sacrement du mariage, bien sûr, communique la grâce de Dieu aux hommes, et il est exclu de ne pas le ressentir. Moi-même, je me rappelle le jour où je me suis marié, et ce n'était pas celui du mariage civil, parce que nous nous sommes mariés civilement, alors que nous n'étions pas encore croyants. Et je me rappelle que lors du mariage religieux, j'ai ressenti quelque chose de lumineux, et ce sentiment a persisté jusqu'au lendemain. Une joie et un bonheur inhabituels. Il n'y a là aucune magie,

mais, bien sûr, les gens ne peuvent oublier une telle sensation, c'est absolument naturel.

- *Sans doute, vous avez eu des entretiens avec des personnes qui ont trompé leurs conjoints et les ont abandonnés. Qu'y a-t-il de plus difficile dans leurs épreuves, leurs émotions, du point de vue de la vie spirituelle ?*
- L'homme qui est passé par le divorce est un homme qui a vécu la trahison la plus horrible. C'est un homme qui s'est trouvé face à face avec Judas.
- *Que conseillez-vous à ceux qui ont fait face à une trahison dans le mariage ? Quelles formes de soutien ecclésial existent pour ceux qui vivent un divorce ? Des rencontres spéciales ou des entretiens avec ces gens sont-ils nécessaires ?*
- La seule chose que je puis conseiller à de telles personnes, c'est le Christ. Seulement le Christ. En dehors de Lui, rien n'est nécessaire. Les discussions, les contacts en eux-même n'aident pas. L'époux qui a été trahi, doit simplement s'adresser à Dieu, comme il le peut. Il faut établir un lien vivant avec Dieu. Le Christ, si on Le reçoit de tout son cœur peut remplacer tout pour l'homme : le mari, la femme, l'enfant, l'ami, la santé, le bien-être matériel. On peut ne rien posséder, mais avoir le Christ dans son cœur et être absolument heureux.

Traduit pour www.orthodoxie.com

Source :

<http://www.pravmir.ru/neumenie-lyubit/>